

REALISATION D'UN PLAN SIMPLE DE GESTION CONCERTE

La rédaction d'un PSG concerté est un préalable nécessaire à la constitution d'un GIEEF (Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier).

Les GIEEF sont des regroupements volontaires de propriétaires forestiers privés constitués en vue de gérer durablement leurs forêts. Cette gestion s'effectue de façon concertée au niveau d'un territoire forestier, en améliorant la mobilisation des bois tout en prenant en compte les enjeux environnementaux et sociaux du territoire.

Un GIEEF doit engager au moins 300 ha de bois et forêts, ou au moins 100 ha de bois et forêts à la condition de réunir au moins 20 propriétaires. En zone de montagne, le seuil de surface minimum est de 50 ha pour un ensemble de gestion réunissant au moins 20 propriétaires.

Les limites géographiques du territoire forestier peuvent être plus vastes que les parcelles forestières effectivement engagées dans le GIEEF. Le territoire forestier peut être discontinu, notamment dans les régions les moins boisées, tant qu'il reste homogène et cohérent d'un point de vue sylvicole, économique et écologique. Les propriétés engagées dans les GIEEF peuvent ne pas former une unité d'un seul tenant.

Le groupement porteur d'un GIEEF est constitué sur une base volontaire et peut prendre des formes juridiques diverses : organisation de producteurs, association syndicale, etc.

Dépenses éligibles

- Rédaction d'un PSG concerté. Le siège du groupement de propriétaires doit être en Bourgogne-Franche-Comté.

Taux d'aide

- Pour la rédaction du diagnostic : subvention forfaitaire de 800 €
- Pour la rédaction du PSG concerté : forfait de 50 €/ha, dans la limite de 24 000 €

Conditions d'éligibilité

- Le versement de l'aide est conditionné par la reconnaissance du groupement en tant que GIEEF, dans les cinq années qui suivent la date de paiement de la première avance de 70%.



Photo : Marie-Laure GADUEL © CNPF



DRAAF Bourgogne-Franche-Comté

sfob.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

03 80 39 30 43 ou 03 81 47 75 47

